



Le système prostitueur : violence machiste archaïque Quinzaine Egalité femmes/hommes de la région Rhône-Alpes

8 octobre 2012 – Villeurbanne, Palais du travail, 9 place Lazare Goujon 9h30-18h00

1ère table ronde : Comment agir contre cette violence sexuelle

Base idéologique de la législation suédoise concernant la prostitution

Mme. Karine Henrotte, Gender Equality Expert

D’abord je voudrais remercier Madame Vianès et Regards de Femmes de cette invitation et de m’avoir donné la possibilité de venir aujourd’hui à Lyon pour pouvoir partager mon point de vue sur la situation actuelle de la prostitution et de vous parler de la base idéologique de la législation suédoise concernant la prostitution.

On considère que la Suède est le pays le plus égalitaire au monde parce que la représentation des femmes dans toutes les instances de la société est plus élevée qu’ailleurs. Et pourtant même en Suède il y a toujours un déséquilibre entre les sexes dans certains domaines à cause de la violence des hommes envers les femmes. Cette violence qui d’ailleurs est fondée sur des relations historiquement inégales entre les sexes, a abouti à la domination des hommes et la subordination des femmes.

La Suède considère que la prostitution est une ‘violence’ contre les femmes, qu’elle constitue un obstacle à la dignité des êtres humains et qu’elle reste un frein à l’égalité entre les sexes. Dans une société égalitaire c’est donc inacceptable que des hommes se procurent des services sexuels contre de l’argent. La base même de l’égalité selon le gouvernement suédois doit être fondée sur le respect mutuel, la considération, et la tolérance entre femmes et hommes autonomes ; dans cette société égalitaire les hommes et les femmes doivent avoir les mêmes droits, les mêmes devoirs et les mêmes possibilités.

Pour construire et développer une société sans violence sexuelle il faut une vision globale. Cette vue globale, exprimée dans la Déclaration sur la violence envers les femmes, adoptée par l’Assemblée Générale de l’ONU en 1993, introduisait déjà la notion de la violence sexualisée. Tous les actes telle que la violence dans le mariage, les mutilations sexuelles, le harcèlement sexuel au travail, le commerce des femmes et la prostitution ont comme facteur commun le sexe. Suite à la Proposition du Gouvernement de 1997/98, la Suède introduit comme premier pays au monde une législation qui comporte toutes ces formes de violences sexualisées. Cette loi nommée Kvinnofrid (« Paix des Dames ») qui est entrée en vigueur le 1 Janvier 1999 est unique, car pour la première fois elle pénalise l’acheteur des services sexuels, en se basant sur le fait que s’il n’y a pas de demandes, il n’y a pas d’offres et que c’est la demande de prostitution qui est à l’origine de ce commerce inacceptable. Pour la première fois dans l’histoire, le client est condamnable. La peine peut être une amende calculée en fonction de son salaire ou une peine d’emprisonnement jusqu’à six mois. L’idée de la loi n’est pas de mettre les hommes en prison mais de les décourager d’acheter des services sexuels.

La commission suédoise de prostitution de 1993 faisait déjà remarquer le rôle invisible du client. Souvent resté le grand absent, il a toujours bénéficié, contrairement à la personne prostituée, de l'indulgence et même de la complicité de la société. Toujours anonyme, jamais fiché, il n'a que très peu fait l'objet d'études. De tout temps la société a garanti à l'homme-client un « droit à la prostituée ». La société stigmatise la visibilité de la prostituée en exigeant des contrôles médicaux répétés, alors que rien n'est demandé aux clients qui constituent pourtant le grand facteur de risques pour répandre des maladies sexuellement transmissibles à leurs partenaires. Cette commission essaie de comprendre pourquoi les hommes 'ordinaires' mariés participent à une activité qu'ils devraient comprendre comme destructive pour eux-mêmes et leurs familles, mais surtout pour ces femmes auxquelles ils achètent des services sexuels.

Au départ la proposition du gouvernement suédois voulait pénaliser aussi bien les prostituées que les clients. Certains parlementaires ont combattu cette idée de traiter le client et la prostituée de la même manière, trouvant que la prostituée est la 'victime' de ce système. Le gouvernement suédois a donc estimé comme pas raisonnable de pénaliser la partie la plus faible au dépens de la partie la plus forte afin de motiver les prostituées de sortir de cette activité. Cette loi qui est basée sur la volonté de dissuasion constitue surtout un signe de la société suédoise pour dire que dans une société moderne, où doit régner l'égalité des sexes, il n'est pas acceptable que l'on puisse continuer à s'adonner en toute impunité au commerce sexuel organisé. Même si cette loi ne met pas fin à la prostitution, elle signale que la société suédoise considère la prostitution comme inadmissible et que ce n'est pas du tout irréaliste de mettre des règles pour empêcher l'extension de l'industrie du sexe. Cette loi est complète car elle touche des différents volets : le département justice, santé et le département social. La faiblesse de ce système reste le volet réinsertion qui n'a pas été suffisamment développé et que réclament régulièrement les associations suédoises. En Suède il existe une loi qui prévoit l'assainissement de la dette avec un des paragraphes qui est expressément consacré à la situation des personnes prostituées qui veulent se réintégrer.

Cette commission sur la prostitution précise que la prostitution s'est transformée au fur et à mesure que la société a changé. La mondialisation de la société actuelle a eu comme conséquence que le commerce des services sexuels s'est développé en une véritable industrie internationale. Le nombre d'annonces dans la presse a augmenté d'une façon inquiétante. La migration des femmes des pays pauvres du Tiers Monde et de l'Europe de l'Est vers l'Europe de l'Ouest sont des phénomènes nouveaux et le commerce international des femmes au-delà des frontières, le trafficking, la traite des êtres humains, a augmenté d'une façon alarmante. Des groupes des Balkans notamment albanais ont établi un véritable cartel sur la prostitution nouant des relations d'affaires avec les autres organisations criminelles pour développer leurs activités.

Nul n'a le droit de disposer du corps d'autrui et pourtant le corps humain est devenu l'objet d'une transaction commerciale. Ce commerce sexuel, pour satisfaire la sexualité de l'acheteur, se développe sans restriction et les victimes sont des plus en plus jeunes. Les législations sur le droit des mineurs en vigueur dans tous les pays européens et qui sont censées de les protéger sont constamment bafouées. Les hommes des pays riches paient pour abuser sexuellement des jeunes femmes et d'enfants des pays pauvres. Cette prostitution est une exploitation des femmes par les hommes et cette inégalité fondamentale est incompatible avec le droit des personnes.

La libéralisation du marché du sexe dans les années '70 montre, que plus la société est permissive, et plus le nombre d'hommes achetant des services sexuels augmentent. Selon le Professeur Sven Mansson, la révolution sexuelle des années 60 – 70 a contribué à la situation que les hommes supposaient avoir droit à un accès illimité au sexe. C'était devenu plus qu'un droit et cela a été la cause de l'augmentation de la violence sexuelle envers femmes et enfants. Aujourd'hui tout commence à changer parce que les femmes sont plus présentes dans la vie active de la société et dans les instances politiques et n'accepte plus cette dominance sexuelle des hommes. Selon lui, les clients appartiennent à deux catégories : 'les perdants', ceux qui ne veulent pas accepter que la société a changé et 'les tricheurs', des hommes jeunes qui ont une vue déformée sur la sexualité due à la pornographie et l'influence des médias et qui n'hésitent pas de transgresser certaines normes ou d'utiliser la violence comme une façon de prendre le contrôle dans une relation. La prostitution est

d'ailleurs un système patriarcal très ancien ou seul l'aspect biologique de la sexualité masculine est pris en compte.

Pourtant la sexualité n'est pas un produit commercial car la sexualité et la vie sentimentale sont liées. En 1994, le thème « Les hommes ne peuvent pas acheter des femmes » a été inscrit à l'ordre du jour du Congrès des démocrates sociaux suédois (Socialdemokraterna). La majorité des hommes présents lors du débat n'ont pas souhaités être considérés comme des bêtes qui ne contrôlent pas leur sexualité. Il y avait parmi eux des pères et des grand-pères qui souhaitaient marquer qu'ils ne pouvaient pas accepter que l'on exige des choses de certaines jeunes filles que l'on accepterait jamais pour leurs propres filles. Cette motion était acceptée à la majorité et a menée au projet de loi, voté en juin 1998, au parlement. Une conséquence immédiate a été la diminution de la prostitution de rue. Des sondages réalisés régulièrement indiquent qu'une majorité des suédois estiment que c'est une bonne loi. C'est aussi l'avis des jeunes qui sont favorables à cette nouvelle législation.

Les représentants de tous les partis politiques suédois inclusivement le parti conservateur ont tous été d'accord pour dire que c'était tout à fait exclu de voter un statut légal pour les prostituées, d'abord on ne peut pas légaliser un métier qui n'est pas un, car la prostitution est d'abord un problème de société et ce serait l'abandon de la politique égalitaire suédoise, dans laquelle la femme n'est pas un objet de vente. Considérer la prostitution comme un travail revient à enlever la dignité des femmes pour donner une dignité à l'industrie du sexe. Une éventuelle légalisation de la prostitution dans certains pays européens risque en plus d'officialiser la traite des êtres humains. Et dernièrement le danger de faire une différenciation entre la prostitution des enfants et celle des femmes aboutirait à voir la prostitution adulte comme une profession.

La proposition de ceux qui prônent une légalisation sous le prétexte d'offrir une couverture sociale aux prostituées est tout à fait perverse. Un article du New York Times sur les effets de la légalisation de la prostitution au Pays-Bas démontre que les lois qui étaient censées de protéger les travailleurs du sexe se révèlent être un cauchemar bureaucratique pour tous. La légalisation n'a pas contribué à diminuer le tabou qui est associé avec ce commerce. Les prostituées ont découverts que les compagnies d'assurances ou d'autres institutions ne souhaitent pas à avoir à faire avec elles. En plus certaines prostituées ne souhaitent pas perdre leur anonymat en s'enregistrant à la police et aux autorités fiscales.

« Je vois rien de bon dans cette loi » dit une prostituée, la légalisation ne veut pas dire acceptation ».

Les conséquences de la légalisation de la prostitution en Australie sont aussi catastrophiques. Le commerce du sexe est devenu une énorme industrie. La légalisation a rendu la prostitution une partie intégrante de l'économie, à un tel point qu'il devient quasi impossible de l'abolir. Des intérêts puissants et souvent d'origine criminelle dictent leurs règles.

Si l'on regarde l'objectif de la loi de diminuer tout achat de prostitution, il a été atteint, car les femmes qui veulent s'en sortir ont réussi aux 2/3. En Suède, comme j'ai déjà indiqué, la loi qui prévoit la suppression des dettes des prostituées est importante pour la possibilité de réintégration. Un des effets est qu'au fil du temps, la personne prostituée va accumuler des retards de paiements (train de vie élevé, dépendances aux drogues, à l'alcool) et va ainsi accroître sa dette et réduire les chances de s'en sortir. Aucune personne prostituée en Suède (non inscrite comme serveuse ou sous d'autres couvertures) n'est jamais imposée sur l'argent gagné dans le cadre de cette activité. Le principe est que l'Etat Suédois ne peut taxer un revenu qui est illégal et que s'il le faisait, il se rendrait complice du milieu de la prostitution. Les personnes prostituées sont donc considérées comme des personnes sans travail qui peuvent bénéficier comme tout habitant en Suède d'une allocation (basée sur un principe général) puisqu'il s'agit d'un droit individuel. Il y a encore beaucoup d'efforts supplémentaires à faire dans le domaine de la réinsertion en ce qui concerne la formation et le soutien psychologique pour aider les prostituées à sortir de leur situations sociales très difficiles où la dépendance de l'alcool et de la drogue est très courante.

Depuis l'introduction de la nouvelle loi, la Suède n'est plus considéré comme un pays attractif par les trafiquants. La peur du risque d'être condamné fonctionne donc comme une prévention.

La lutte contre toutes les formes d'exploitation sexuelle doit être une priorité pour tous les pays européens. Combattre l'exploitation sexuelle n'est pas une lutte moralisatrice d'arrière-garde, mais une morale éthique pour dire qu'aujourd'hui il est temps de se défaire de la prostitution. Pour que les enfants grandissent et deviennent des citoyens responsables, il leur faut des images égalitaires dans la vie de tous les jours. Le fait que certaines personnes peuvent en acheter d'autres est contraire au principe fondamental que nous sommes tous égaux. Tant que la prostitution existe, ce ne sont pas seulement les femmes prostituées qui sont directement abusées, mais c'est le statut de toutes les femmes qui est avili. Cela nous oblige donc de reconsidérer la responsabilité des hommes dans la prostitution. Sans la demande masculine pour la prostitution il n'y aura pas de femmes prostituées. Prévenir le phénomène prostitutionnel passe par une volonté politique comme en Suède, par un choix de société. Il est temps de refuser la prostitution, de s'engager dans un combat qui en rejoint d'autres contre toutes les formes d'exclusion et d'exploitation humaine. Des campagnes d'information sont à mener en direction publique, pour qui la prostitution demeure un sujet tabou : aujourd'hui sensibilisée au problème de la drogue, elle demeure indifférente à celui de la prostitution, considérée comme un mode de vie d'ordre privé, qui « n'arrive qu'aux autres » et ailleurs. Le temps est venu de dénoncer cette indifférence face à un phénomène qui n'est que le résultat d'inégalités entre hommes et femmes et entre riches et pauvres. Il est temps de proposer un contre-discours à cette banalisation et de changer le regard sur les personnes prostituées et sur la prostitution. « La prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine ». Cette phrase de la Convention adoptée par l'ONU en 1949 est claire. Cette loi doit être appliquée. Les états qui se sont engagés pour faire reculer la drogue et le sida doivent aujourd'hui adopter la même démarche pour mettre fin à l'acceptation résignée de la prostitution et de son organisation. Plusieurs pays se sont inspirés par le modèle suédois et ont l'adopté comme la Norvège (janvier 2009) et Islande (avril 2009) et la Finlande a depuis le 1^{er} octobre 2006 dans leur Code pénal l'interdiction d'exploiter une personne sujet d'un commerce du sexe. Ce serait tout à fait à l'honneur de la France de s'aligner aussi sur le modèle suédois.

Je vous remercie de votre attention.